



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**13^e édition de la Semaine de l'industrie :
les labellisations sont ouvertes !**

Paris, le 16/09/2024
N°1985

Rendez-vous du 18 au 24 novembre
pour découvrir les métiers de l'industrie partout en France

Organisée depuis 2011 par la Direction générale des Entreprises (DGE), la Semaine de l'industrie est un rendez-vous incontournable pour changer le regard des jeunes et demandeurs d'emploi sur l'industrie et ses métiers.

« Avec l'industrie, fabrique ton avenir » une semaine de rencontres 18 au 24 novembre

La réindustrialisation de la France, pilier essentiel pour assurer l'indépendance et la souveraineté industrielle et énergétique du pays, est une réalité : 108 000 emplois supplémentaires ont été créés dans les métiers industriels en 2022¹ et 201 ouvertures et extensions de sites industriels (nettes des fermetures et réductions) ont été recensées par DGE en France en 2023².

Afin de poursuivre cette dynamique, le secteur a besoin de talents et de compétences. L'industrie recrute femmes et hommes, à tout niveau de qualification : selon France Travail³ près de 260 000 projets de recrutement sont prévus dans l'industrie en 2024, or près de 60% de ces recrutements sont encore jugés difficiles par les entreprises. **L'industrie peine encore à attirer quel que soit le niveau de qualification demandé.**

Cette treizième édition de la Semaine de l'industrie, qui aura lieu du **18 au 24 novembre 2024**, doit permettre d'éclairer les choix d'orientation des jeunes, filles et garçons – collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emplois – en les invitant à découvrir les métiers, les opportunités de carrière et les hommes et les femmes qui font l'industrie, loin des clichés forgés dans l'imaginaire collectif. Ces actions donneront à voir une industrie française innovante, qui se réinstalle durablement dans les territoires, au cœur de la transition écologique et la transformation de l'économie.

Coup d'envoi des labellisations pour 2024

Tous les acteurs, entreprises, fédérations industrielles, établissements scolaires et de formation souhaitant participer sont invités à labelliser leurs événements dès aujourd'hui et avant le 12 novembre

¹ Les Thémas de la DGE n°20 [Où en est la réindustrialisation de la France ?](#) mai 2024

² [Baromètre industriel de l'Etat](#), mars 2024

³ [France Travail BMO 2024 \(pole-emploi.org\)](#)

2024, via le site www.semaine-industrie.gouv.fr. Les événements proposés sont géolocalisables à l'aide d'une carte interactive accessible à tous.

Pour obtenir la labellisation, un événement doit remplir quatre conditions :

- se dérouler entre le 18 et le 24 novembre 2024 (avec une tolérance pour les événements organisés 15 jours avant ou après ces dates) ;
- être ouvert aux publics cibles : scolaires, jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi, communauté éducative, professionnels des ressources humaines, grand public ;
- avoir pour objectif d'informer et de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- être gratuit.

L'édition précédente avait battu un record en termes de mobilisation avec **2,2 millions de participants rassemblés autour de plus de 5 500 événements** ludiques et pédagogiques : visites d'entreprises et d'établissements de formation, ateliers, *escape games*, webinaires, *job dating*.

En savoir plus et accéder au formulaire de labellisation : www.semaine-industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises

01 44 97 04 49

presse.dge@finances.gouv.fr

Les organisateurs de la Semaine de l'industrie

La Semaine de l'industrie est pilotée par la Direction générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique avec l'appui de France Industrie et de ses fédérations ; en partenariat avec les ministères chargés du Travail, de l'Agriculture, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Elle se développe chaque année grâce à la mobilisation de nombreux partenaires : les opérateurs de l'Etat : (Bpifrance, Business France, Pôle emploi), les Chambres de commerce et d'industrie, les exécutifs régionaux, les services de l'Etat en région (Préfectures, DREETS, les Rectorats et établissements d'enseignement), les fédérations professionnelles et organisations patronales (France Industrie, UIMM, CPME, Numéum, OPCO 2i, Alliance pour l'Industrie du Futur, etc.) ; ainsi que des associations et fondations (Elles bougent, CGénial, Ingénieurs et scientifiques de France, My Future, La Fabrique de l'Industrie) et de nombreuses entreprises.